

30 JUIN 2024

# Rapport financier semestriel

# Sommaire

- 3 \\ États financiers au 30 juin 2024
  - 4 \\ Commentaires sur  
les résultats semestriels 2024
  - 9 \\ Structure du portefeuille
  - 10 \\ Gouvernance
  - 11 \\ Actionnariat et  
déclarations de transparence
  - 12 \\ Annexe - règles d'évaluation
-

## \\ États financiers statutaires (simplifiés et non audités; €)

<b>Bilan de Whitestone Group</b>			
	CODES	31/12/2023	30/06/2024
<b>ACTIF</b>		<b>14.672.024</b>	<b>74.187.437</b>
Immobilisations incorporelles	21	31.069	24.334
Immobilisations corporelles	22/27	202.131	191.461
Immobilisations financières	28	12.510.838	46.985.655
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>12.744.038</b>	<b>47.201.450</b>
Créances	40/41	151.627	256.465
Valeurs disponibles	50/53/54/58	1.751.610	26.665.555
Comptes de régularisation	490/491	24.747	63.967
<b>Actifs circulants</b>		<b>1.927.984</b>	<b>26.985.987</b>
<b>PASSIF</b>		<b>14.672.024</b>	<b>74.187.437</b>
Capital et prime d'émission	10/11	15.677.943	75.428.413
Réserves	13	345.684	345.684
Bénéfice (Perte) reporté(e)	140/141	-1.537.677	-1.997.654
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>14.485.951</b>	<b>73.776.443</b>
<b>Total des dettes à plus d'un an</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes commerciales	44	96.040	215.198
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	86.889	75.796
Autres dettes	47/48	3.144	120.000
<b>Total des dettes à plus d'un an</b>		<b>186.073</b>	<b>410.994</b>

<b>Compte de résultats de Whitestone Group</b>			
	CODES	30/06/2023	30/06/2024
Ventes et prestations	70/74	70.800	165.650
Frais généraux et Amortissements		-363.295	-433.878
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-292.495</b>	<b>-268.228</b>
Résultat financier		101.190	280.580
<b>Résultat courant</b>		<b>-191.305</b>	<b>12.352</b>
Résultat exceptionnel & Impôts		-3.094	-472.329
<b>Résultat net</b>		<b>-194.399</b>	<b>-459.977</b>
<b>Résultat net par action</b>		<b>-0,09</b>	<b>-0,07</b>

## Commentaires sur les résultats semestriels 2024

Whitestone Group est un investisseur professionnel qui a pour mission de soutenir principalement des PME en Belgique pour les développer de manière profitable et responsable. Sa vision est de se hisser parmi les meilleurs et principaux holdings familiaux belges cotés au niveau de la discipline financière ou de l'impact en s'appuyant sur des actionnaires stables et de long terme.

Sa stratégie consiste à investir sur le long terme dans des entreprises actives dans des secteurs bénéficiant de moteurs de croissance à long terme, dont le business model est bien compris et dotées d'un management professionnel disposé à collaborer avec ses actionnaires.

Sans être un actionnaire activiste, il se veut être influent sur la gouvernance, la stratégie, le financement, le développement et la durabilité (ESG). Son objectif est d'assurer une croissance équilibrée de la valeur du capital confié par les actionnaires en générant un Total Shareholder Return (TSR) supérieur au coût moyen pondéré du capital tout en contribuant de manière positive à l'environnement naturel, social et humain.

Le portefeuille est constitué d'une quinzaine de participations majoritaires ou minoritaires organisées autour de trois piliers : les Matériaux Spécifiques, les Transitions (énergétique, agroalimentaire, environnementale et santé) et les Autres PME.

Le groupe est coté sur Euronext Growth Brussels sous le ticker ROCK. La société de gestion patrimoniale belge Multifin SA, contrôlée par la famille d'Arnoud de Pret, est l'actionnaire de référence avec 38% du capital.

### Commentaires sur les résultats financiers statutaires au 30 juin 2024

Pour rappel, les comptes semestriels portent sur les comptes sociaux non audités de la Société tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes consolidés ne sont publiés qu'une fois par an dans le rapport annuel.

L'analyse du bilan simplifié permet de récapituler les principales opérations réalisées au cours de ce premier semestre.

Au niveau du passif, le capital social a augmenté de 59,7 M€, passant de 15,7 M€ à 75,4 M€ à la suite de deux augmentations de capital sous forme de placement privé.

Le premier placement a été réservé à la société patrimoniale Multifin SA contrôlée par la famille d'Arnoud de Pret et a pris la forme de l'apport en nature de quatre participations pour un montant total de 17,8 M€ en échange de nouvelles actions émises à 13,0 € donnant droit à 37,55% du capital.

Dans la foulée, un deuxième placement privé a été lancé au même prix par action mais en numéraire cette fois et proposé à tous les actionnaires. Un montant de 41,9 M€ a été souscrit notamment par Multifin pour sa quote-part et par la société FAMO NV, contrôlée par la famille d'Axel Moorkens, qui a pris une participation de 10,0%.

En tenant compte du résultat net reporté du semestre (-460 k€), les fonds propres s'élèvent à 73,8 M€ au 30 juin.

Du côté de l'actif, les immobilisations financières sont passées de 12,7 M€ à 47,2 M€ à la suite de nouveaux investissements pour un montant global de 34,5 M€. Tout d'abord, il y a eu les quatre apports de Multifin pour 17,8 M€ décrits ci-après. Ensuite, les deux augmentations de capital de Newtree Impact pour un total de 2,1 M€ portant la participation de 4,5% à 12,4%. Puis, grâce aux nouvelles ressources financières, un montant de 5,0 M€ a pu être investi dans le Laboratoire Tilman pour acquérir 10,0% de son capital. Peu après, un investissement complémentaire de 6,7 M€ a été effectué dans Sibelco par l'acquisition d'un bloc d'actions. Le rachat de deux minoritaires de GFIN pour 4,0 M€, permettant d'augmenter la participation de 57% à 96%, a clôturé les investissements sur ce premier semestre.

Près de 17 M€ ont donc été déployés dans le mois qui a suivi la levée de fonds en numéraire, soit 40% du total. Après toutes ces opérations, les liquidités disponibles au 30 juin 2024 s'élèvent à 26 M€.

Le compte de résultats simplifié se déploie sur trois niveaux, à savoir le résultat d'exploitation, le résultat courant et le résultat net, sachant que les deux derniers sont les

plus pertinents pour un holding. Les opérations susmentionnées ne rendent pertinente la comparaison avec les six premiers mois de l'année 2023 qu'en ce qui concerne le résultat d'exploitation.

Le premier niveau donne l'information sur les frais généraux compensés en partie par des prestations de l'équipe qui peuvent être refacturées aux participations. Le résultat d'exploitation s'élève à -268 k€ contre -292 k€ au 30 juin 2023, l'augmentation des revenus ayant permis de compenser la hausse de certains frais généraux.

Le deuxième niveau rajoute les revenus financiers liés aux investissements (dividendes et intérêts) et aux liquidités (intérêts) pour donner le résultat courant qui s'élève à 12 k€. Ce résultat positif démontre que l'activité globale du holding, qu'elle soit de nature opérationnelle ou financière, génère du profit qui pourra servir de base au paiement d'un dividende.

Le troisième niveau rapporte le résultat net en tenant compte du résultat exceptionnel et des impôts. Ces derniers s'élèvent à -472 k€ et sont principalement liés aux frais des levées de fonds. En les additionnant au résultat courant, le résultat net affiche une perte de -460 k€, soit -7 centimes par action contre -8 centimes un an plus tôt.

### Événements marquants depuis le 31 décembre 2023

\\ **Premier placement privé en nature réservé:** À la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire AGE) qui s'est tenue le 28 février 2024, Whitestone Group a procédé à l'émission de 1.369.680 actions au prix de 13,00 € réservée à Multifin SA pour un montant de 17,8 M€ en échange des quatre participations. Après cette opération, Multifin détient une participation de 37,55% du capital de Whitestone Group.

Multifin a ainsi apporté une participation indirecte de 2,3% (12,3 M€) dans Energy Solutions Group (ESG), société active dans les énergies renouvelables en Belgique et aux Pays-Bas, 520 actions (3,2 M€) de Sibelco, multinationale belge leader des minéraux industriels, 11,0% (1 M€) de Abbove, plateforme de gestion patrimoniale collaborative pour les banques privées, et finalement 1,0% (1,3 M€) du fonds Clay Capital au travers d'une participation de 10,0% dans le Feeder Santé Nutrition (FSN).

\\ **Participation aux augmentations de capital de Newtree Impact:** Au mois de mars et de juin 2024, Whitestone Group a participé à deux placements privés de la société d'investissement cotée Newtree Impact pour 2,1 M€ sur un total de 6,8 M€. Ce montant est composé d'une partie en numéraire pour 0,7 M€ et d'une autre en nature avec la participation dans FSN pour 1,4 M€.

\\ **Deuxième placement privé en numéraire ouvert à tous les actionnaires:** Suite à l'AGE du 13 mai 2024, un deuxième placement privé a été lancé au même prix par action que le premier mais cette fois-ci en numéraire et proposé à tous les actionnaires. Un total de 41,9 M€ a été levé en émettant 3.226.510 nouvelles actions à 13,00 €.

\\ **Investissement dans Tilman:** Fort de ces nouveaux capitaux, Whitestone Group a pu investir un montant total de 5,0 M€ dans le Laboratoire Tilman, une PME familiale belge leader de la phytothérapie afin de soutenir son développement. La première moitié l'a été sous forme d'une augmentation de capital qui a donné droit à 10,0% du capital. L'autre s'est faite sous forme d'un emprunt subordonné sur une durée de 7 ans. Un mécanisme de sortie au travers d'option d'achat/vente est prévu en 2030 si souhaité par une des parties.

\\ **Acquisition d'actions de Sibelco:** Un bloc de 1.045 actions de Sibelco a été acquis pour 6,7 M€. Cette opération a permis de renforcer l'investissement apporté par Multifin pour le monter à un total de 10 M€.

\\ **Rachat de minoritaires de GFIN:** Deux minoritaires de GFIN, holding qui porte la participation dans Gold & Forex International, ont été rachetés pour un montant total de 4,0 M€. Cette opération a permis d'augmenter la participation de 57% à 96%.

### Événements marquants depuis le 30 juin 2024

\\ **Prise de participation dans Lambda-X Ophthalmics:** Début septembre, Whitestone s'est porté acquéreur de la société belge Lambda-X Ophthalmics, leader mondial en métrologie de lentilles ophtalmiques. Une participation de 69% a été prise dans le véhicule d'acquisition dédié Lesna SRL pour un investissement en capital de 5,3 M€ aux côtés du top management (17%) et d'Invest.BW (14%).

### Point sur l'activité des participations

La majorité des participations de Whitestone Group affiche des résultats en ligne avec les attentes.

\\ **GFI(N)** → Les cours de l'or battent régulièrement des records depuis le début d'année avec une hausse qui atteint 16% sur le premier semestre. Il en résulte que le marché est davantage vendeur sur l'or physique qu'acheteur. Cette tendance pousse les primes de marché à la baisse et exerce une pression sur le taux de marge brute de GFI. Si l'EBITDA est en baisse par rapport au premier semestre 2023, qui avait atteint un record, il n'en reste pas moins en ligne avec le budget.

Une activité dite de « scrap », à savoir le rachat de bijoux destinés à la fonte, a été lancée au regard de la demande et du taux de marge plus élevé. Par ailleurs, un nouveau produit, « l'épargne or », sera lancé en novembre.

Le bureau à Lasne attire de plus en plus de clients sur rendez-vous tandis que celui dans le centre de Luxembourg ville a été inauguré à la mi-octobre avec un nouveau « concept stOR ».

\\ **Sibelco** → Les volumes du High Purity Quartz pâtissent du surstockage dans les panneaux solaires mais cela ne change pas la demande prévue à moyen/long terme de ce secteur. Les autres minéraux subissent le déclin des volumes du secteur de la construction en Europe mais bénéficient des perspectives de croissance en Asie et en Amérique.

L'EBITDA atteint 277M€ (+58 M€) et le ROCE passe de 9% à 14% grâce à une meilleure profitabilité et au rachat d'actions propres (26% du capital).

Un dividende de 146€/action a été distribué en avril représentant un montant brut de 76 k€ pour Whitestone.

L'acquisition de SMI dans le recyclage de verre aux Etats-Unis a été finalisée permettant de renforcer le maillage logistique qui est clé dans cette activité.

Le 30 septembre, la région de Spruce Pine en Caroline du Nord, où se trouve les mines de High Purity Quartz, a été inondée suite à l'ouragan Hélène. Les dégâts sur les installations de Sibelco sont limités.

\\ **Iso-Tech et Atima** → Le ralentissement économique en Allemagne se fait sentir chez Iso-Tech qui a néanmoins pu compenser la baisse des ventes auprès de clients dans d'autres pays. Du côté d'Atima, le carnet de commandes se remplit grâce à la nouvelle usine qui attire de nouveaux clients, dont un fournisseur belge dans l'industrie aéronautique.

\\ **Battri** → Le site logistique situé près d'Arras en France a été réceptionné et les travaux d'aménagement vont pouvoir démarrer. La mise en service est prévue pour le deuxième trimestre 2025.

Le haut et le bas de bilan ont été renforcés avec l'entrée au capital de BPI France qui a injecté 1M€ en capital et va apporter 5 M€ en prêt. Les besoins de financement pour la première phase du BP (capacité de recyclage de 12 kT/an), sont désormais bouclés.

L'activité prévue de trading n'est plus possible comme en 2023 tant qu'une solution de recyclage en propre ne peut pas être fournie/garantie. Le manque à gagner a été compensé par des coûts inférieurs.

\\ **Energy Solutions Group** → L'ensoleillement historiquement bas depuis le début d'année explique la stabilité de l'EBITDA.

La diversification du portefeuille est en cours pour rendre l'EBITDA moins cyclique avec l'acquisition d'un parc éolien opérationnel de 66 MW et la construction de batteries.

Le haut de bilan a été renforcé avec une levée de fonds de 40 M€ souscrits par certains actionnaires, Whitestone Group n'y ayant pas participé.

\\ **Tilman** → Le chiffre d'affaires global progresse par rapport à 2023, tout comme l'EBITDA consolidé notamment grâce à des ventes supérieures en Belgique couplées à une bonne maîtrise des frais généraux.

\\ **Freedelity** → 2024 s'annonce comme une année record même si elle bénéficie des initiatives commerciales lancées en 2023 ainsi que d'un d'un contrat exceptionnel de hardware dans une chaîne de supermarchés. C'est ainsi que l'EBITDA réalisé sur le premier semestre est équivalent à celui réalisé sur l'ensemble de l'année dernière.

Des initiatives sont en cours pour se développer à l'étranger et en particulier en Espagne.

\\ **Newtree Impact** → La société d'investissement cotée spécialisée dans les secteurs de l'Agri/Food Tech a réussi une nouvelle levée de fonds pour 6,8 M€, dont 2,0 M€ sous la forme de crowdfunding, une première en Belgique.

Deux nouvelles participations ont été prises dans Onego Bio (USA-Finlande), qui utilise la fermentation de précision pour produire une protéine d'œuf, et dans New School Foods (Canada) qui développe du « saumon » végétal à base de plantes.

Par ailleurs, des investissements additionnels ont été réalisés dans trois participations existantes dont la société espagnole Heura Foods qui se positionne comme un des leaders en Europe de la « viande » à base de plantes.

\\ **Emulco** → Les ventes n'ont pas progressé comme attendu. Une des raisons est liée au secteur des panneaux de bois qui subit le ralentissement de la construction et qui n'est donc plus enclin pour l'instant à utiliser des produits bio plus chers.

La directive européenne SUPD (Single Use Plastics Directive) entraîne un intérêt accru pour les technologies d'Emulco dans l'industrie du papier/packaging mais avec un cycle de vente assez long.

\\ **Probiotic Group** → Les ventes ont plus que doublé par rapport au premier semestre 2023 mais elles restent encore insuffisantes pour atteindre l'équilibre financier au regard des dépenses en R&D.

Un nouveau CEO, Goeffroy Dieu, a été recruté pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

\\ **EMAsphere** → Sous l'impulsion du nouveau CEO, Bart Baute, et de sa nouvelle équipe de direction, cette scale-ups semble avoir passé le point d'inflexion en termes de rentabilité. En effet, grâce à une hausse de 30% des nouveaux contrats et du montant moyen de ceux-ci, l'équilibre en cashflows opérationnels est prévu sur la deuxième partie de l'année.

\\ **Abbove** → La nouvelle plateforme « La Suite » a été lancée pour se développer à l'étranger en commençant par la France.

\\ **Whitestone Partners** → La filiale qui gère la SICAV-SIF Whitestone Investments continue d'afficher une bonne performance avec son fonds mixte (+7,3% à fin juin et +8,0% à fin septembre).

Afin d'optimiser la gestion et les coûts fixes, le compartiment actions a été fusionné dans le fonds mixte.

Par ailleurs, l'équipe de gestion a été renforcée avec l'arrivée d'un ancien banquier privé de JP Morgan, Bertrand Veraghaenne.

\\ **European Capital Partners** → Les actifs sous gestion atteignent près de 1,9 milliard en hausse d'une cinquantaine de millions sur le premier semestre. La barre symbolique des 2 milliards est attendue pour la fin de l'année.

#### Actif Net Réévalué

Désormais, il est prévu de présenter l'Actif Net Réévalué (ANR) deux fois par an, au 31 décembre et au 30 juin, en l'absence d'opération exceptionnelle. Le premier sera communiqué lors du rapport annuel et le second lors du rapport semestriel.

L'ANR au 30 juin est estimé à 99,7 M€ contre 33,4 M€ au 31 décembre dernier. Cette augmentation de 66,3 M€ s'explique en grande partie par les augmentations de capital (60 M€) mais également par la valeur du portefeuille qui progresse de 6 M€ (+18%). Cette hausse est principalement due à la participation dans GFIN tirée par les multiples de marché dans le négoce d'or et l'augmentation de la participation du holding de 57% à 96%. La valeur estimée des autres participations ne varie que légèrement, soit entre -0,6 M€ pour Sibelco et +0,4 M€ pour Newtree Impact.

Le coût moyen pondéré du capital varie en fonction de la cyclicité du secteur dans lequel les participations opèrent. En moyenne, il s'élève à 11,7% allant de 8,5% pour GFI à 15,4% pour Atima.

En terme d'ANR par action, l'évolution et la comparaison sont rendues plus compliquées du fait des levées de fonds qui ont été réalisées à un prix inférieur à l'ANR par action (13,00 €). Cette décision a entraîné un effet dilutif de 9%, toutes choses étant égales par ailleurs. Sur une base dite de « fully diluted », prenant en compte les

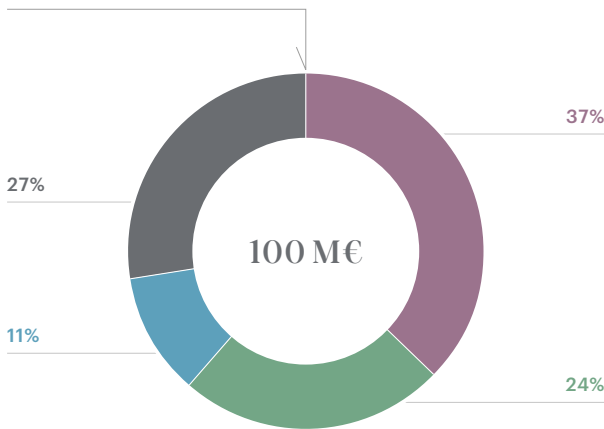
instruments dilutifs sur le nombre d'actions (« warrants »), l'ANR par action s'élevé à 14,35 € au 30 juin 2024.

Sur base du cours de bourse au 30 septembre (11,90 €), la décote par rapport à l'ANR au 30 juin s'élevé à 17%.

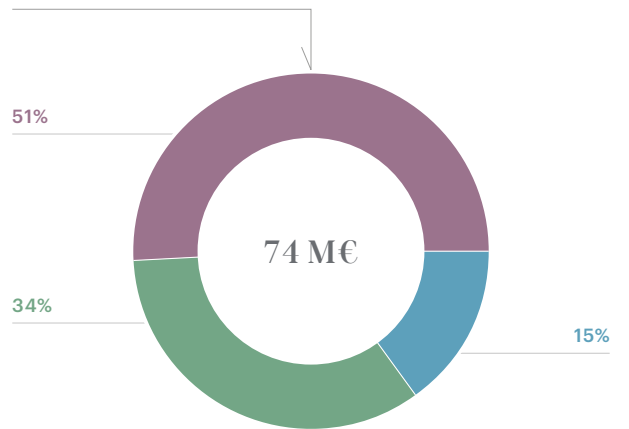
Si cette valeur est comparée à celle au 31 décembre 2023 (15,06 €/action), cela représente une baisse de 4,9%. En revanche par rapport à la valeur pro-forma après les deux levées fonds (13,68 €), elle progresse de 6%. Autrement dit, la moitié de l'effet dilutif des augmentations de capital a pu être compensé en six mois.

Sur base de la structure du groupe reprise au point suivant, la répartition de l'ANR et du portefeuille (sans tenir compte des liquidités) par secteur est la suivante :

ANR PAR PILIER

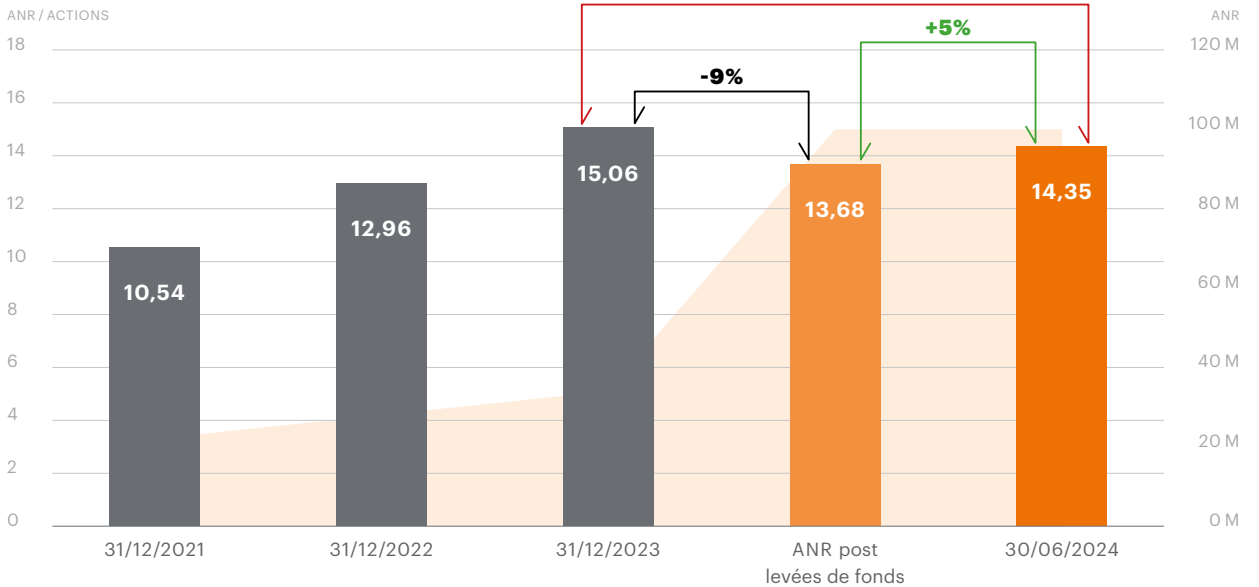


Portefeuille PAR PILIER



● TRANSITIONS ● AUTRES PMES ● MATÉRIAUX SPÉCIFIQUES ● LIQUIDITÉS NETTES

Evolution de l'ANR | en €



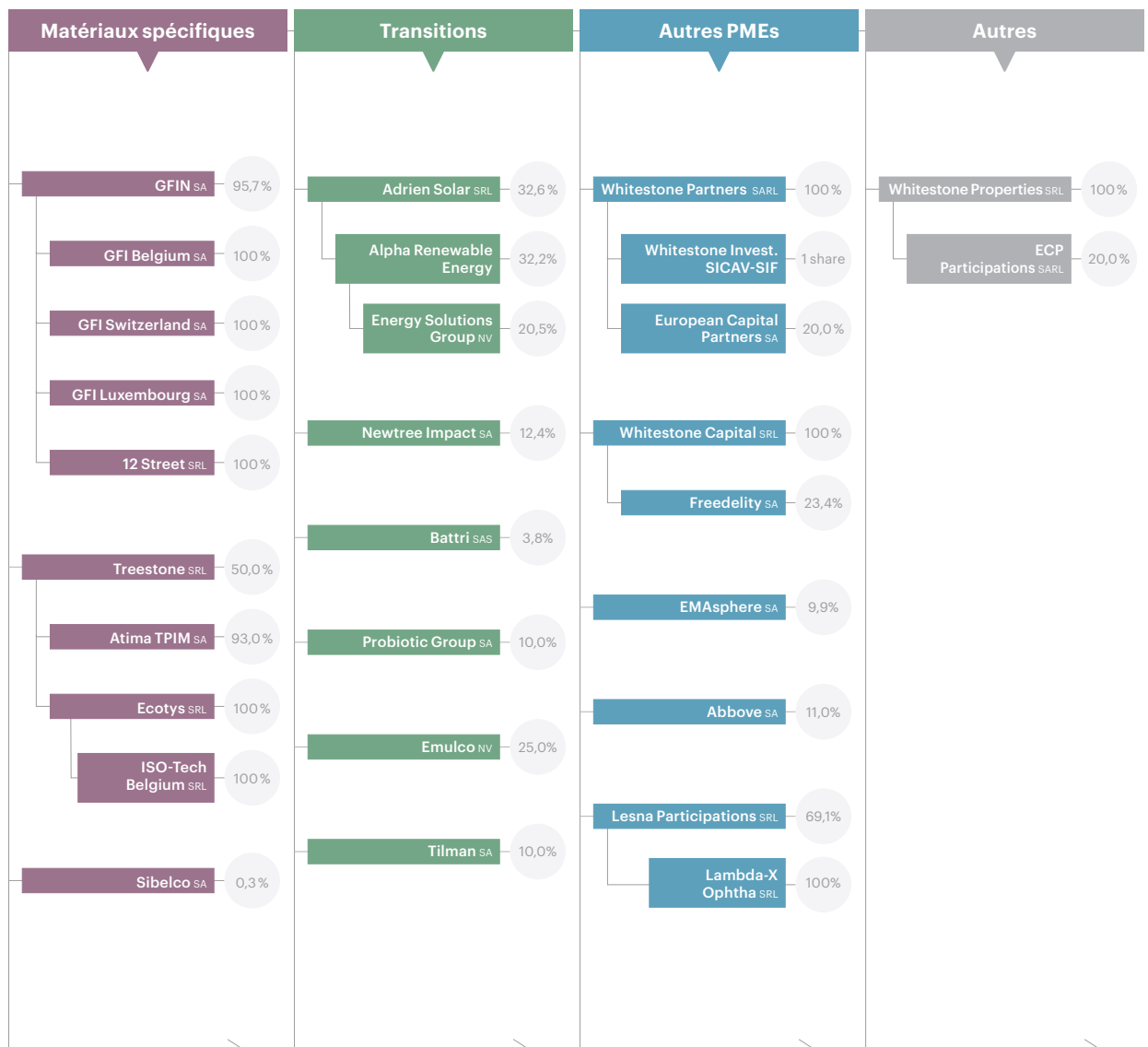


## Structure du portefeuille

Depuis le 31 décembre 2023, les participations suivantes ont été intégrées dans la structure du portefeuille de Whitestone Group:

- Sibelco (Matériaux Spécifiques)
- Adrien Solar / Alpha Renewable Energy Energy Solution Group (Transitions)
- Laboratoire Tilman (Transitions)
- Abbove (Autres PME)
- Lambda-X Ophthalmics (Autres PME)

Le portefeuille s'articule désormais autour de 3 piliers: les Matériaux Spécifiques (y inclus les métaux précieux), les Transitions et les Autres PME. Le pilier Transitions a été élargi à toutes les formes, qu'il s'agisse d'énergie, d'environnement, de l'agroalimentaire ou de la santé.



## \\ Gouvernance

La gouvernance du holding a été adaptée à la suite de l'entrée au capital de nouveaux actionnaires après les deux placements privés ainsi que pour intégrer les meilleures pratiques.

Au cours du premier semestre, une série d'évolutions a été décidée par l'Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration.

\\ Une dissociation des rôles d'administrateurs et d'exécutifs, ce qui a entraîné la démission des deux fondateurs, Frédéric Pouchain et Sandro Ardizzone, comme Administrateur pour qu'ils puissent se concentrer pleinement sur leur rôle de CEOs du holding et de GFI(N) respectivement.

\\ La nomination de deux nouveaux administrateurs représentant le premier actionnaire Multifin à savoir Madame Valentine de Pret et Monsieur Gérard Lamarche, ce dernier ayant par ailleurs été nommé Président du Conseil.

\\ La démission de deux Administrateurs, Messieurs Simon Renwart et Imre de Coster.

\\ La nomination d'un nouvel Administrateur, Monsieur Jean-Christophe Staquet.

\\ La nomination comme Observateurs de deux nouveaux actionnaires, Messieurs Axel Moorkens (représentant FAMO NV) et Charles Emsens, qui seront proposés comme administrateurs lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

\\ La mise en place d'un Comité d'Audit et Finance présidé par Monsieur Olivier Pirotte, et d'un Comité ESG présidé par Madame Valentine de Pret à côté du Comité des Rémunérations et des Nominations dont la présidence a été reprise par Monsieur Gérard Lamarche.

\\ La mise en place d'un Comité Exécutif (« Comex ») composé du CEO de Whitestone Group, du CEO de GFI(N) et de Monsieur Antoine Duchateau avec la participation du Président du Conseil.

\\ La refonte de la composition du Comité d'Investissement auquel participe les membres de l'équipe opérationnelle, dont ceux du Comex et de Monsieur Martin Collier.

\\ Le Président du Conseil est invité permanent au Comex et au Comité d'Investissement afin d'assurer au mieux la fluidité des informations et de préparer les discussions et décisions soumises au Conseil.

### AU 30 JUIN, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPREND 9 ADMINISTRATEURS ET 2 OBSERVATEURS, À SAVOIR :

Monsieur **Gérard Lamarche**  
Président

Madame **Valentine de Pret**

OBA MANAGEMENT SA représentée par  
Monsieur **Philippe Masset**<sup>1</sup>  
Vice-Président

ALTERNADYVE BV représentée par  
Madame **Antoinette d'Yve de Bavay**<sup>1</sup>

AGROPELLETS SRL représentée par  
Monsieur **Jean-François Gosse**<sup>1</sup>

Monsieur **Olivier Pirotte**<sup>1</sup>

La société d'investissement  
et de financement du Brabant Wallon  
INVEST BW représentée par  
Monsieur **Pierre de Waha-Baillonville**

SCHOREY SRL représentée par  
Monsieur **Maximilien d'Oreye de Lantremange**

Monsieur **Jean-Christophe Staquet**

FAMO NV représentée par  
Monsieur **Axel Moorkens**<sup>2</sup>

Monsieur **Charles Emsens**<sup>2</sup>

1. Administrateur indépendant

2. Observateur

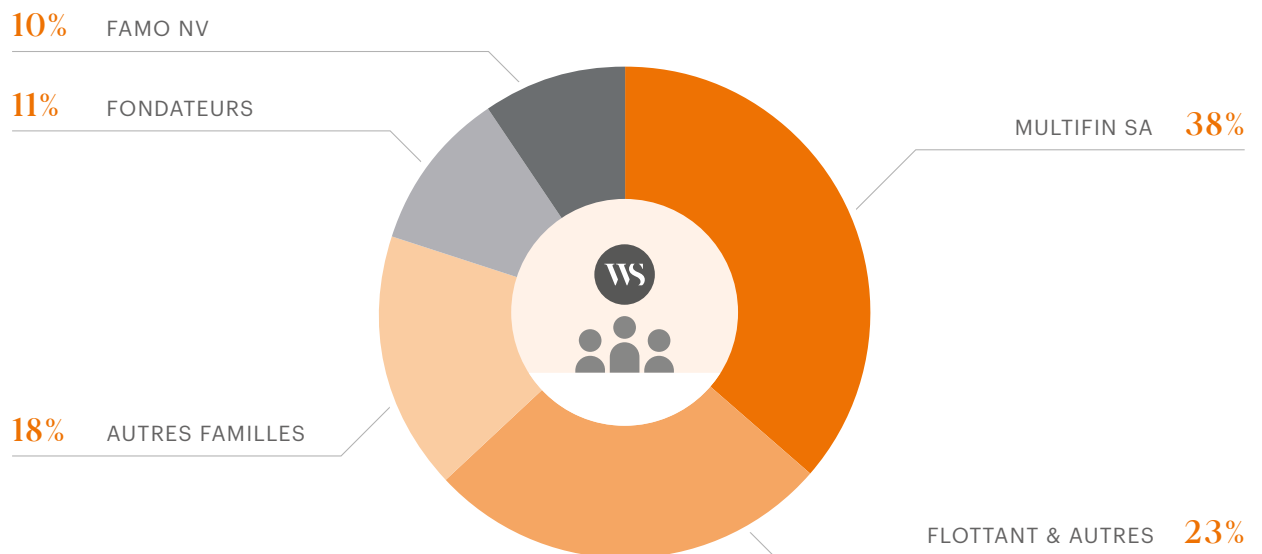
## \\ Actionnariat et déclarations de transparence

À la suite des deux levées de fonds, l'actionnariat et le capital ont évolué de la manière suivante :

- Le nombre total d'actions a augmenté de 4.596.190, passant de 2.278.375 à 6.874.565.
- Le capital et les primes d'émission se sont accrus de 59.750.470 €, passant de 15.677.943 € à 75.428.413 €.

Le tableau et graphe ci-dessous reprennent le total du capital, le nombre d'actions et de droits de vote à la date du 30 juin 2024.

<b>Capital et prime d'émission (en €)</b>	<b>75.428.413</b>
Nombre total d'actions	6.874.565
Auto-contrôle	-47.198
Nombre d'actions avec droits de vote	6.827.367



## \\ Annexe – Règles d'évaluation\*

Règles d'évaluation établies par le Conseil d'Administration, sans préjudice de l'application des règles d'évaluation reprises ci-dessous, les règles d'évaluation stipulées dans l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations (CSA) sont également d'application.

### \\ 1 Evaluation de l'actif

#### 1.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à leur valeur d'acquisition; les frais de restructuration, autres que ceux acquis de tiers, sont évalués à leur coût de revient.

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20% sauf s'il est jugé, selon les circonstances et par mesure de prudence, de les prendre en charges directement comme ce fut le cas en 2021 et sur le premier semestre 2024.

Les frais d'émission d'emprunts sont activés et l'amortissement est réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Les autres frais d'établissements sont portés à l'actif et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les frais de restructuration sont activés et sont amortis selon la méthode linéaire au taux de 20%.

Les dotations aux amortissements se font prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

#### 1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Les immobilisations incorporelles, autres que celles acquises de tiers, sont évaluées à leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

La durée de l'amortissement est fixée au cas par cas ; toutefois, si les amortissements de frais de recherche et de développement et de goodwill sont répartis sur plus de cinq ans, justification doit en être donnée.

La durée d'amortissement des licences et des logiciels varie entre 20% et 33,33%.

Les dotations aux amortissements se font prorata temporis durant l'année d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

#### 1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, autres que celles engagées pour le paiement d'une rente viagère ou en vertu d'un contrat de location-financement ou de contrats similaires, sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires, sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Est repris sous la valeur d'acquisition des biens acquis contre paiement d'une rente viagère le capital nécessaire au moment de l'acquisition, pour assurer le service de la rente, augmenté du montant payé au comptant et des frais.

Suivant la nature des immobilisations corporelles acquises, le conseil d'administration décide au cas par cas pour chacune des acquisitions de l'exercice de la méthode d'amortissement ainsi que du taux applicable.

En règle, il sera fait application des taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Sauf dérogations décidées, dans le cas d'espèce, par le conseil d'administration, les méthodes d'amortissement et les taux applicables seront les suivants :

- Constructions : 5% linéaire
- Machines et outillages : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire
- Petit matériel : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel de bureau : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel informatique : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Logiciels informatiques : 20% linéaire à 33,33% linéaire
- Matériel promotionnel : 20% linéaire
- Voitures et véhicules utilitaires : 20% linéaire à 33,33% linéaire

\* Les règles et méthodes d'évaluation utilisées pour le calcul de l'ANR sont détaillées dans notre charte de valorisation publiée dans le rapport annuel 2023.

- Leasing : 6,67% linéaire à 33,33% linéaire ou durée du contrat
- Aménagements en immeubles loués : 10% linéaire à 11,11% linéaire.

Les dotations aux amortissements se font prorata temporis durant l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

#### 1.4. Immobilisations financières

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. La valeur d'acquisition des participations, actions ou parts reçues en rémunération d'apports ne consistant pas en numéraire ou résultant de la conversion de créances, correspond à la valeur conventionnelle des biens et valeurs apportés ou des créances converties. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des biens et valeurs apportés ou des créances converties, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure du marché.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant, sur base actualisée.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'émission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (Code des Sociétés), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les participations et les actions, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, reprises sous cette rubrique, font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### 1.5. Stocks

##### Matières premières, fournitures et marchandises

Les matières premières, fournitures et marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation à la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si ultérieurement la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des matières premières, fournitures et marchandises, est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (CSA), par une individualisation du prix de chaque élément.

##### Produits finis

Les produits finis sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture d'exercice, lorsque cette dernière est inférieure. L'évaluation de la valeur inférieure de marché ne peut être maintenue si, ultérieurement, la valeur de marché excède la valeur inférieure retenue pour l'évaluation des stocks.

La valeur d'acquisition des produits finis est déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (CSA) par une individualisation du prix de chaque élément.

Les produits finis fabriqués par l'entreprise même sont évalués à leur coût de revient.

Le coût de revient des produits finis comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

### En-cours de fabrication

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

### Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur coût de revient, majoré compte tenu du degré d'avancement des travaux de fabrication, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain.

Le coût de revient des commandes en exécution comprend uniquement :

- le prix d'achat des matières premières, matières consommables et fournitures ;
- les coûts de fabrication qui sont directement imputables au produit ou au groupe de produits ;
- une quote-part d'une partie des coûts indirects de fabrication.

### 1.6. Créances à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (CSA), les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les créances à plus ou à moins d'un an, qui ne sont pas reprises sous la rubrique « immobilisations financières », font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable déterminée conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (CSA).

Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les créances à plus ou à moins d'un an pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

### 1.7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les actions propres de l'entreprise sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. Les actions sont évaluées au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Les titres à revenu fixe sont évalués au prix d'achat, frais accessoires exclus ou à leur valeur d'apport.

Lorsque le rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres, à moins que la prise en résultat du rendement actuariel par rapport à la prise en résultat du seul rendement facial n'ait qu'un effet négligeable. La prise en résultats de cette différence se produit, le cas échéant sur une base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

En ce qui concerne des titres dont le revenu est constitué exclusivement, d'après les conditions d'émission, par la différence entre le prix d'admission et la valeur de remboursement, la prise en résultat de cette différence se fait sur une base actualisée, en tenant compte du rendement actuariel à l'achat.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché.

## 2 Évaluation du passif

### 2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir les pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Outre les provisions, constituées conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 (CSA), des provisions sont constituées, le cas échéant, pour couvrir d'autres risques et charges relatifs à :

- des engagements en matière de rente viagère ;
- des charges découlant de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagement de tiers ;
- des charges découlant d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisation
- l'exécution de commandes passées ou reçues ;
- des fluctuations de prix ;
- des positions et marchés à terme en devises ou en marchandises ;
- des garanties ;
- des litiges en suspens.

Les provisions pour les risques et charges citées ci-dessus sont uniquement constituées en cas de risques prévisibles et de charges permanentes qui peuvent exercer une influence sur le résultat de l'exercice en cours ou des exercices suivants. Le montant des provisions est déterminé sur base d'une estimation objective des documents dont les risques et les charges ressortent.

### 2.2. Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-values avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été taxés. L'évaluation se fait sur base du taux d'imposition moyen.

Ils sont évalués sous déduction de l'effet des réductions d'impôts et immunisations dont il est probable, au moment où ces subsides et ces plus-values sont actés, qu'il résultera, dans un avenir prévisible, une diminution de la charge fiscale afférente à ces subsides et ces plus-values.

### 2.3. Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Sans préjudice aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 (CSA), les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les engagements découlant des droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en

vertu de contrats de location-financement ou de contrat similaires sont évalués chaque année à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

## 3 Général

### 3.1. Réévaluation

Les immobilisations corporelles et les participations et actions, qui sont reprises sous les immobilisations financières, ne font pas l'objet de réévaluation.

### 3.2. Conversion de devises

Lorsque, à la date du bilan, des avoirs, des dettes et des engagements libellés en devises étrangères font partie des fonds propres de la société et que ces fonds propres sont soumis à l'impôt, ils sont convertis au cours de clôture du marché au comptant à la date du bilan ou du jour suivant de cotation.

Les montants convertis des devises étrangères sont repris comme suit dans le résultat de l'exercice : les écarts de conversion positifs ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés; les écarts de conversion négatifs sont directement pris en charge au cours de l'exercice concerné.

Les comptes annuels des filiales libellés en devises étrangères sont convertis de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique ;
- les charges et produits sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces principes sont portés à la rubrique « Ecart de conversion ».

**Déclaration  
de la personne responsable**

INTERPRIM'S SA, représentée par Frédéric Pouchain, en sa qualité de Directeur Général, atteste au nom et pour compte du conseil d'administration que, à sa connaissance, les états financiers semestriels au 30 juin 2024, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

**Whitestone Group<sup>SA</sup>**

Frédéric Pouchain \ CEO  
f.pouchain@whitestone.eu

Route de Genval 32  
1380 Lasne  
RPM Brabant Wallon 0467.731.030

**www.whitestone.eu**

TICKER \ ROCK (Euronext Bruxelles)

\ GROUP



Whitestone